



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVS - 12.10.2018

Numéro de publication: KK04-0000000832

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

Etat de collocation et inventaire MTO MICRO TECHNOLOGIE OPHTALMIQUE SA

Débiteurs:

MTO MICRO TECHNOLOGIE OPHTALMIQUE SA

Ritz, 1950 Sion

Suisse

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 01.11.2018

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 22.10.2018

Point de contact:

Office des poursuites et faillites de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion.

Le Préposé: Y. Biselx